

Informations de base

2020/2804(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Règles de production exceptionnelles applicables à la production biologique

Complétant [2014/0100\(COD\)](#)

Subject

3.10.09.04 Agriculture biologique

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
24/09/2020	Publication du document de base non-législatif	C(2020)02990	
24/09/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
07/10/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/12/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/2804(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2014/0100(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/9/04221

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2020)02990	24/09/2020	

Document annexé à la procédure	C(2023)6262	12/09/2023	
Document annexé à la procédure	C(2026)2567	15/04/2026	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Règles de production exceptionnelles applicables à la production biologique

2020/2804(DEA) - 11/05/2015

Le Conseil a **examiné la proposition** de règlement sur l'agriculture biologique **en vue de parvenir à une approche générale**. Il a fait des progrès significatifs sur un certain nombre d'articles, mais certains États membres ont demandé plus de temps pour approfondir la réflexion sur certaines questions sensibles telles que **les contrôles et la présence de substances ou produits non autorisés dans les produits organiques**.

Produits ou substances non autorisés dans les produits de l'agriculture biologique: les délégations ont exprimé des vues divergentes sur la façon de parvenir à une approche harmonisée. Certains pays ont plaidé pour des seuils juridiquement contraignants comme prévu dans la proposition initiale de la Commission, tandis que d'autres préféreraient plutôt s'appuyer sur le système existant de contrôle dans le processus de production.

Systèmes de contrôle: les délégations étaient divisées sur le mécanisme régissant la fréquence des contrôles. Nombre de pays de l'UE voudraient conserver le système des inspections physiques obligatoires annuelles à intervalle réguliers. D'autres se sont prononcées en faveur de la création d'un système de contrôle fondé sur le risque.

La présidence étudie la possibilité d'atteindre une orientation générale sur cette question lors de la réunion du Conseil en Juin avant de lancer les négociations avec le Parlement européen.